

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018

Le jeudi 13 septembre 2018, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18H40 et propose de désigner Eddy ACACIA pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur ACACIA procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, Mme Françoise RIVOIRE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IELH, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, Mme Laure DAGORNE, M. Saidi-Ali CHELLALI.

EXCUSES :

Mme Marie-Madeleine FIERS
M. Romain BLACHIER
Mme Claire SADDY
M. Jean-Yves SECHERESSE
Mme Anne-Sophie CONDEMINE
M. Thierry BRAILLARD
M. Kear Kun LO
M. Kader CHARNI
Mme Sarah PEILLON
Mme Emilie DESRIEUX
Mme Agnès MARION

POUVOIR A :

Mme Martine UBALDI-CLARET
Mme GALLIOU
Mme PLAISANT
Mme PICOT
M. BRUMM

M. DA COSTA
Mme AIT-MATEN
M. GRABER
Mme DAGORNE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 19 JUI
2018 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - 28712 - Avis de la ville de Lyon sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logement social (PPGID) de la Métropole de Lyon et approbation d'une convention avec la Métropole de Lyon fixant les modalités de participation de la ville de Lyon au service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social – Direction de l'Aménagement Urbain.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'approuver une délibération concernant le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logement social (PPGID) de la Métropole et d'approuver une convention avec la Métropole de Lyon fixant les modalités de participation de la ville de Lyon au service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social.

Nous avons mis en place ce Plan Partenarial à la ville de Lyon et bien entendu, puisqu'il est porté par la Métropole de Lyon, nous devons passer une convention avec celle-ci.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 – 28518 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 59 385 euros – Approbation et autorisation de signer les conventions de financement –Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de subventions que nous voyons chaque année, en faveur des personnes en difficulté.

Nous sommes concernés dans le 7^e arrondissement par 2 associations : Le Mas et le Secours Populaire avec un ajout de 3 000 euros pour venir en aide à l'équipe de bénévoles qui assure tous les jours l'accueil des mineurs non accompagnés et des majeurs déboutés de la demande de minorité, au restaurant social tenu par la ville de Lyon.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - 28425 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros - Direction du Développement Territorial..

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros.

Nous sommes concernés dans l'arrondissement par 4 associations : l'association Nationale des sous-officiers de Réserve de l'Armée de l'Air pour un montant de 800 euros, le Mouvement d'Union et d'Action des Déportés et Internés de la Résistance – MUADIR – ADIF pour un montant de 2 300 euros, la Fédération des Amicales Régimentaires et d'Anciens Combattants de Lyon et de sa région

pour un montant de 3 500 euros et l'association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Comité du Rhône ARAC pour un montant de 270 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 – 28647 – Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2018 pour un montant total de 30 750 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap.

Pour le 7^e, nous sommes concernés par 2 associations : Sur la Branche qui organise des séjours de mobilisation pour des adultes en difficulté sociale et en souffrance psychique, pour un montant de 1 200 euros et une Souris Verte qui accueille des jeunes enfants en situation de handicap et assure l'accompagnement de leur famille, pour un montant de 2 500 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 – 28564 – Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2018 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 288 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière – Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Ivana PLAISANT

Mme PLAISANT : Il s'agit de l'attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2018 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 288 euros.

Pour le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par 15 structures de crèches associatives pour un montant de 484 520 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 – 28706 – Attribution de subventions pour un montant de 20 500 euros à des associations de commerçants, d'artisans et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon- Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération qui revient chaque année, est relative à la l'attribution de subventions à des associations de commerçants, d'artisans et producteurs qui contribuent à l'animation de nos territoires.

Sur le 7^e arrondissement, 2 structures sont concernées : la Maison de la Boulangerie Loire-Rhône à qui je vous propose d'allouer une subvention de 6 000 euros pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie et l'association ADPM, dans le cadre de son action « aime ton marché », opération 1 marché, 1 chef, 1 recette qui se déroulera du 18 au 23 septembre : dans le 7^e, le 18 septembre, le matin, sur la place Saint Louis. Je vous propose de leur allouer une subvention de 10 000 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 – 28707 – Attribution de subventions pour un montant total de 27 000 € dans le cadre de la promotion de l'Economie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat, et la promotion de la consommation responsable et approbation d'une convention. - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération est relative à l'attribution de subventions pour un montant total de 27 000 € dans le cadre de la promotion de l'Economie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat, et la promotion de la consommation responsable.

Comme chaque année, nous proposons d'allouer des subventions à plusieurs associations dont le Bol dans notre arrondissement qui organise le 22 septembre, la fête des récoltes sur les Berges, qui a pour but la promotion de l'alimentation durable.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 – 28637 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances- Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 650 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'Etat au titre de l'année 2018 pour ce dispositif – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce premier rapport concerne un ajustement de programmation relatif aux subventions à des associations participant au dispositif Ville Vie Vacances. Cette programmation financière complémentaire s'élève à 7 650 euros. Notre arrondissement est concerné par la SLEA pour l'organisation de camps de vacances. Merci de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - 28638 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 784 euros/Réduction à hauteur de 2 000 euros d'une subvention accordée à l'association Le Lien Théâtre - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit là- aussi d'un ajustement de programmation financière, cette fois-ci, relative aux subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières.

Au titre de l'année 2018, le montant global des subventions, s'élève à 7 784 euros et notre arrondissement est concerné par des journées de formation organisées par l'association départementale d'éducation pour la santé du Rhône qui vise à sensibiliser les éducateurs à la gestion des problématiques de santé.

Merci de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 – 28641 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 11 800 euros et annulation d'une subvention - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 11 800 euros.

Notre arrondissement est concerné par l'association Osons ici et maintenant qui proposera à des jeunes un accompagnement en matière de mise en œuvre de projets innovants.

Merci de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Vous allez nous proposer les 3 rapports suivants qui concernent le même sujet avec des acteurs différents.

11 – 28639 – Attribution au titre de l'année 2018 de subventions de fonctionnement général à 9 MJC de Lyon, à l'association « Comexpression », ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS) - Union Territoriale des MJC-MPT pour un montant total de 1 347 200 euros Approbation et autorisation de signature de conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires – Approbation et autorisation de signature d'une

convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT pour la période 2018-2020 - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je vous rapporte en même temps ces trois rapports. Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement général, la 2^e tranche, aux MJC, Centres Sociaux, Arche de Noé et Maisons de l'Enfance.

Le 7^e arrondissement est concerné par la MJC Jean Macé pour un montant de 57 266 euros, le Centre Social de Gerland pour un montant de 59 103 euros, l'Arche de Noé subventionnée à hauteur de 27 670 euros et enfin, la Maison de l'Enfance pour un montant de 42 495 euros.

Merci de voter favorablement ces rapports.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - 28640 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 13 associations gestionnaires de centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2018 pour un montant total de 1 112 843 euros – Approbation et autorisation de signature de conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires – Modification du montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association « Kafête ô mômes » au titre de l'année 2018 - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - 28645 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 maisons de l'enfance et à l'association « Entraide Pierre Valdo » au titre de l'année 2018 pour un montant total de 509 739 euros - Approbation et autorisation de signature de conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 – 28729 – Renouvellement du Projet éducatif territorial de la ville de Lyon (PEDT – Autorisation de signer la convention PEDT 2018-2021 – Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le présent rapport concerne le renouvellement du PEDT lyonnais pour la période 2018/2021.

Il est important de rappeler que ce renouvellement émerge de la consultation autour de la nouvelle organisation de la semaine de l'enfant qui préconise un retour à la semaine de 4 jours avec une généralisation des garderies du matin dans l'ensemble des écoles lyonnaises, des temps scolaires entre 8h30 et midi et 14h15 et 16h45.

On observe des temps périscolaires après la classe, jusqu'à 18h30. En outre, un accueil périscolaire les mercredis matin est également préconisé.

Vous connaissez les objectifs du PEDT et je terminerai en rappelant que le renouvellement du PEDT pour les années 2018 et 2021, établit une convention entre la ville de Lyon, l'Inspection Académique et la CAF du Rhône.

Merci de voter favorablement ce rapport.

Mme DAGORNE : *Je vais donner l'argumentation pour les 2 dossiers, celui-ci et le suivant, pour expliquer notre abstention sur ces 2 dossiers.*

Concernant le PEDT, c'est la première fois que ces dossiers viennent en consultation auprès de l'arrondissement donc nous aurions souhaité qu'ils puissent être discutés avant. Par ailleurs, je regrette le découpage qui a été fait de tous ces dossiers : on aurait pu avoir un dossier plus global qui aurait pu être présenté aux élus d'arrondissement.

Ce PEDT s'applique depuis le 3 septembre, nous sommes le 13, il est déjà mis en œuvre sur l'arrondissement et la Ville alors qu'il n'a ni été consulté jusqu'à aujourd'hui, ni adopté par le conseil municipal. Nous nous abstiendrons donc sur les dossiers 14 et 15.

M. GEOURJON : *Je m'abstiendrai également sur ces 2 dossiers sensiblement pour les mêmes raisons : défaut de concertation avec les élus d'arrondissement, particulièrement certains élus dans certains arrondissements.*

Des arbitrages budgétaires ont fait évoluer de manière très significative les montants attribués aux différentes écoles dans les arrondissements et, particulièrement pour le 7^e arrondissement, on a une baisse de 20% du budget alloué sur les écoles.

Pour l'ensemble de ces raisons, je m'abstiendrai sur les 2 rapports.

M. DA COSTA : *Cette baisse évoquée qui peut être constatée au niveau du rapport, se justifie de manière assez simple ; il faut savoir que certaines associations partenaires de la ville de Lyon au niveau du dispositif périscolaire mis en place, ont vu leurs effectifs en baisse tout simplement parce qu'au niveau des écoles où elles évoluent, les effectifs sont en baisse.*

Les subventions sont allouées à ces structures socioéducatives en fonction du nombre d'écoles qu'elles prennent en charge ou du volume d'enfants concernés par les activités périscolaires.

Par exemple, le Centre Social de Gerland prenait en charge 5 écoles depuis 2014 ; à l'heure actuelle, il ne prend en charge que 2 écoles. On peut comprendre qu'il y ait une baisse de la subvention allouée à cette structure pour mettre en place des activités périscolaires.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

15 - 28730 - Approbation de la programmation PEDT 2018/2019 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAPP - Direction de l'Éducation.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il est encore question du PEDT pour l'année 2018/2019. Cette fois-ci cela concerne les différents temps de l'enfant puisqu'il s'agit de la programmation PEDT.

La densité de ce rapport traduit l'importance que la ville de Lyon accorde à l'éducation sur les différents temps de l'enfant et à l'accompagnement des familles.

Cette programmation a la particularité de mettre l'accent sur 4 grands axes : développer l'école citoyenne, accompagner les enfants d'âge maternelle, prévenir le décrochage scolaire et, déployer l'usage et la culture du numérique au niveau des écoles.

Comme les années précédentes, cette programmation proposera une pluralité d'actions sur les temps scolaires, périscolaires et sur la coéducation et la place des parents.

Je n'évoquerai pas les différentes actions identifiées ainsi que les montants alloués pour les actions préconisées. Tout cela est décrit finement dans le rapport.

Je tiens à rappeler que la programmation PEDT 2018/2021 représente un montant de subventions de 641 985 euros pour les temps scolaires et de 365 924 euros pour les temps périscolaires.

Merci de voter favorablement ce rapport.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

16 – 28665 – Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste, pour l'organisation de la 65^e édition de la "Sainté Lyon", le samedi 1^{er} et le dimanche 2 décembre 2018 – Approbation d'une convention mixte – Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste, pour l'organisation de la 65^e édition de la "Sainté Lyon", le samedi 1^{er} et le dimanche 2 décembre 2018

Cette association a pour objet de promouvoir la pratique de l'éducation physique et des sports de tourisme et d'organiser des randonnées cyclistes et pédestres.

L'arrivée des participants est prévue à la Halle Tony Garnier dans le 7^e arrondissement.

Depuis plusieurs années, l'association poursuit son engagement pour limiter les nuisances inhérentes à l'événement et inciter le public à adopter des attitudes responsables envers l'environnement.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 25 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 1 162 200 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association « Le Cyclotouriste ».

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - 28666 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon, pour l'organisation de la manifestation "Open Sport Lyon", le samedi 22 et le dimanche 23 septembre 2018 Approbation d'une convention mixte – Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit là de l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon, pour l'organisation de la manifestation "Open Sport Lyon", le samedi 22 et le dimanche 23 septembre 2018.

L'association a pour objet de soutenir, d'encourager et de provoquer, tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et à développer pour tous, la pratique de l'Education Physique et Sportive, du sport, des activités de loisir à caractère sportif et le contrôle médico-sportif.

La « Fête du Sport », fête nationale et populaire dont la 1ère édition se tiendra cette année du 21 au 23 septembre 2018.

Elle se déroulera à Gerland, le long de l'avenue Jean Jaurès, avec un vide-grenier géant à l'intérieur du Palais des Sports.

L'association a sollicité une aide financière à hauteur de 5 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élevait à 57 767 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'Office des Sports de Lyon.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 – 28809 – Installations classées : Institution de servitudes d'utilité publique – Société NEXANS - 29, rue Pré Gaudry à Lyon 7^e – Direction de l'Ecologie Urbaine.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Dans ce rapport, il s'agit de l'Institution de servitudes d'utilité publique – Société NEXANS - 29, rue Pré Gaudry à Lyon 7^e.

La Direction Départementale de la protection des populations, conformément aux dispositions du code de l'environnement, soumet pour avis un projet de périmètre et de restrictions d'usages en vue de l'institution de servitudes d'utilité publique.

La société NEXANS est spécialisée dans la fabrication de câbles et de systèmes de câblage utilisés dans les réseaux de transports, d'énergie et de télécommunications. Elle exploitait depuis 1900 environ, des installations de production sur le site de Lyon dans le 7^e arrondissement.

La société NEXANS a déclaré, le 29 mai 2015, la cessation de ses activités de production relevant du régime de l'autorisation. Plusieurs rapports et diagnostics ont été réalisés sur le site entre 2015 et 2018 pour finaliser cette cessation d'activité. L'examen de ces documents a conduit le Préfet à notifier à la société NEXANS un arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2018 notamment pour demander des investigations complémentaires, fixer les travaux de dépollution à mener, fixer le suivi de la nappe et demander la transmission d'un dossier de servitude d'utilité publique.

L'analyse des risques résiduels fournie dans le plan de gestion démontre que le risque sanitaire lié aux pollutions résiduelles du site est acceptable, pour un usage industriel, artisanal, tertiaire (bureaux) ou de parking, à condition de respecter les hypothèses retenues dans cette analyse, à savoir : l'imperméabilisation de certaines zones, le maintien d'un recouvrement systématique des sols, l'absence d'usage de la nappe.

Pour les enjeux liés à la mise en œuvre des servitudes, il s'agira d'informer, d'encadrer et de pérenniser.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

M. GEOURJON : *Juste une question sur l'expression « les résidus de pollution sont acceptables », ça veut dire quoi en pratique ? C'est rassurant ou inquiétant selon comment on perçoit les mots.*

M. CHARLES : *Il y a des questions sur ce dossier ; je pense qu'il y aura les réponses en commission mais il y a une obligation de l'industriel, de dépolluer le fond avant de le vendre.*

Selon le dossier technique, ce terrain va être acquis par la Métropole. Il y a la question que Christophe GEOURJON pose : « qu'est-ce que ça veut dire des résidus de pollution acceptables » ? Quelles normes, quels sont ces résidus, il faut en savoir plus sur ces métaux lourds et de plus, il ne faut pas que l'obligation de dépollution soit évacuée par l'industriel pour porter sur la Métropole.

Dans ce cadre -là ces questions vont être posées en commission et dans l'attente des réponses, sauf si Monsieur AMANY les a, je m'abstiendrai et mon groupe s'abstiendra au Conseil Municipal.

M. AMANY : *En l'état actuel du dossier que nous avons, quand on dit « acceptables », c'est par rapport aux besoins signifiés qui sont dans les normes acceptables.*

M. GEOURJON : *Dans ces conditions, je m'abstiendrai dans l'attente de plus d'informations.*

Mme DAGORNE : *Nous nous abstiendrons également, en attendant.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(6 abstentions : M. GEOURJON, Mme IEHL, M. CHARLES, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

19 – 28646 – Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 35 400 euros - exercice 2018 - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Ivana PLAISANT

Mme PLAISANT : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 35 400 euros.

Dans le 7^e arrondissement, il s'agit d'un montant de 800 euros attribués à la Résidence la Clairière, appartenant à l'association Le Mas.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 – 28254 – Lyon 7^e - Modificatif de l'état descriptif de division en volumes entre la ville de Lyon, la Fondation Mérieux et la SCI ARLOING COURMONT en vue de la mise en cohérence foncière du site situé 19 avenue Tony Garnier – Acquisition à l'euro symbolique du volume 5 et acquisition à titre gratuit des volumes 39, 40, 49 et 50 auprès de la SCI ARLOING COURMONT – mise à bail de longue durée de 18 places de stationnement au profit de la SCI ARLOING COURMONT EI 07245 Numéros d'inventaire 07245V001 07245V002 07245V003 07245V004 07245V005 07245V006 – Opération 60021836 «Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020», programme 00020, AP n°2015 – 1 – Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : C'est une délibération technique que vous avez eu l'occasion de lire. Elle porte sur la modification de l'état descriptif de division en volumes d'un terrain situé 19 avenue Tony Garnier, le P4 et l'INSERM, je pense que ça parlera à tout le monde.

Il s'agit d'une régularisation foncière de différents terrains puisque l'aménagement de ces terrains et de ces bâtiments qui ont eu lieu dans les années 1980 et 1990, a donné lieu à différentes organisations foncières entre la SCI ARLOING (société foncière de la Fondation Mérieux), la ville de Lyon qui s'est substituée à la Métropole de Lyon en 1999 (c'était la Communauté Urbaine à l'époque).

Ces différents terrains méritent aujourd'hui d'être réaffectés puisqu'ils ont évolué au fur et à mesure du temps et des aménagements.

Il s'agit de rectifier un certain nombre de volumes entre la Fondation Mérieux et la ville de Lyon, de modifier certains volumes situés dans le bâtiment de grande hauteur à côté du P4 mis à disposition de l'INSERM et de procéder à des acquisitions ou des mises à disposition à titre gratuit d'autres surfaces ou d'autres volumes.

Je ne rentrerai pas dans le détail mais je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 – 28648 – Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 13 899 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 13 899 euros.

Nous avons passé au conseil municipal et dans cette assemblée, deux délibérations précédentes ; il s'agit de les compléter avec des dossiers dont l'instruction n'avait pas été achevée lors de notre dernier conseil municipal.

Dans le 7^e arrondissement, il s'agit d'apporter une aide à la Compagnie Fred BENDONGUE qui assurera, avec les Universités de Lyon, le défilé de dimanche, rue de la République pour la Biennale de la danse.

Cette délibération porte sur un projet un peu complémentaire puisqu'il s'agit d'inscrire des actions dans la durée, entre 2 défilés (celui de dimanche et le prochain en 2020) et d'arriver à maintenir une mobilisation des habitants autour de la danse et en particulier dans les quartiers de Gerland où la Compagnie est allée puiser un vivier d'habitants amateurs qui danseront sur le quartier Moncey. La subvention demandée est de 2 899 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - 28607 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 6 500 euros – Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Une enveloppe budgétaire de la Direction des Affaires Culturelles, intitulée « Fonds d'Intervention du Patrimoine » permet d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la ville de Lyon.

Pour le 7^e arrondissement, une structure est concernée, il s'agit du Musée associatif militaire de Lyon et de sa région qui existe depuis 2013, situé au quartier Général Frère.

La subvention proposée est de 1 500 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 – 28570 – Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 104 000 € à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la ville de Lyon et diverses associations - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Nous restons dans l'attribution de subventions, d'équipement cette fois -ci, pour un montant global de 104 000 € à des structures de création et de diffusion artistique.

Il s'agit d'accompagner des dépenses d'équipement de différentes structures.

Dans notre arrondissement, 3 structures sont concernées : Nuées d'images basée rue d'Anvers, qui organise des projections en plein air, dans le cadre de Tout l'monde dehors mais aussi tout au long de l'année : un montant de 2 000 euros est proposé pour acquérir du nouveau matériel.

Art en Scène sur le secteur Mazagran ; il s'agit d'accompagner cette structure pour du nouveau matériel de lumière et de son, afin qu'ils puissent faire les premiers essais sur l'éclairage et la sonorisation de leur production en création, pour un montant de 2 000 euros.

L'association Si Tu... qui gère le théâtre de l'Elysée ; cette subvention d'équipement permettra de compléter l'aménagement des sous-sols du théâtre de l'Elysée en salle de répétition : pour un montant de 4 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - 28584 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 2 252 965,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 26 logements PLS située 62, rue d'Anvers à Lyon 7^e – Direction Générale des Services Direction des Finances.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit d'un rapport concernant une Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 2 252 965,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 26 logements PLS située 62, rue d'Anvers à Lyon 7^e.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 – 28635 – Dotations aux arrondissements pour l'année 2019 - Direction Générale des Services Direction des Finances.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit des dotations aux arrondissements pour l'année 2019.

Chaque arrondissement de Lyon bénéficie de 3 dotations, dont 2 dotations de fonctionnement, dotation de gestion locale et dotation d'animation locale et d'une dotation d'investissement.

Le montant de ces trois dotations a été actualisé sur la base de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le montant des dotations sera le suivant : dotation de gestion locale pour 2019 : 4 709 949 euros ;

Pour la dotation d'animation locale : 472 726 euros ;

Pour la dotation d'investissement : 1 042 196 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Comme à l'habitude sur les dossiers budgétaires, nous nous abstenons.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

26 – 28517 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau, aides ménagères), pour un montant de 162 250 euros – Approbation et autorisation de signer les conventions de financement – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Cette délibération concerne des subventions aux associations dont l'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et les personnes âgées à mobilité réduite à participer à la vie sociale et lutter contre la solitude et la dépendance.

Dans le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par 2 associations : ALLIES-PLIE DE Lyon pour la lutte contre la discrimination et l'exclusion par la participation à la vie culturelle des personnes en difficulté économique et sociale : montant de la subvention 4 000 euros. Unis Cités Activités des services civiques dans nos quatre EHPAD : pour un montant de 11 500 euros (nous avons une baisse de la subvention parce que nous avons pu obtenir une aide extérieure).

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - 28661 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 3^e édition du "Nordic Walkin' Lyon", le samedi 13 et le dimanche 14 octobre 2018 - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 3^e édition du "Nordic Walkin' Lyon", le samedi 13 et le dimanche 14 octobre 2018.

« NordicWalkin' Lyon » est un événement de marche nordique, sous forme de randonnée urbaine organisée dans la ville.

Cette troisième édition du « NordicWalkin' Lyon » permettra de faire découvrir la marche nordique et proposera des parcours à la découverte des plus beaux sites de la ville de Lyon. Sport de plein air, il s'agit d'une marche accélérée avec des bâtons de marche spécifiques. Extrêmement populaire dans les pays scandinaves, cette discipline se pratique été comme hiver.

C'est un dérivé du ski de fond. Durant ces deux jours, un Salon de la Marche Nordique situé au cœur de la petite prairie du parc de Gerland à Lyon 7^e, proposera des animations gratuites autour de cette pratique et accueillera des exposants équipementiers, fédérations et acteurs du « sport santé ».

Cette année, l'association sollicite une aide financière à hauteur de 20 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 78 650 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28 – 28662 – Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme, pour l'organisation de la manifestation "Cap Form' Senior", le lundi 8 octobre 2018 - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Il s'agit d'une subvention de 10 000 euros à l'association Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme, pour l'organisation de la manifestation "Cap Form' Senior", le lundi 8 octobre 2018.

L'association Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme organise la manifestation « Cap Form' Senior », le lundi 8 octobre 2018. L'événement se déroulera sur différents sites de la ville dont le Matmut Stadium, le Parc de Gerland et l'Office des Sports de Lyon dans le 7^e arrondissement.

Cette manifestation s'adresse aux seniors de la ville de Lyon en partenariat avec (IRFO / AG2R La Mondiale / CARSAT Rhône-Alpes) sur une politique de prévention santé par l'activité physique et ce, auprès d'un public multiple.

Le nouveau concept intitulé « Cap Form' Senior », s'articulera autour de 3 éléments distincts : un village de la forme (8 octobre 2018) avec 15 exposants sur les thématiques de l'activité physique, de la santé, de la nutrition et du bien-être qui accueillera entre 500 et 600 visiteurs.

Un 2^e temps pour un rendez-vous mensuel que l'on appelle les lundis de la forme qui permet chaque mois de réunir des personnes autour d'un petit déjeuner et d'une manifestation sportive.

L'association souhaite proposer des séances d'activité physique sur les parcours de santé connectés de la ville de Lyon et créer des synergies entre les 2 dispositifs.

Je vous propose d'attribuer une subvention de 10 000 euros dont 5 000 euros de la délégation sport et 5 000 euros de la délégation personnes âgées.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29 - 28651 - Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la politique de la ville - volet lien social et volet emploi-insertion pour un montant total de 40 376 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Cette dernière délibération a trait à la programmation financière complémentaire 2018 au titre de la politique de la ville pour un montant total de 40 376 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous en avons terminé avec les délibérations ; le groupe Lyon Citoyenne & Solidaire a déposé un vœu. Je donne la parole à Madame IEHL.

Mme IEHL : **L'humain d'abord : ouvertures de lieux de répit provisoires à Lyon.**

Suite à l'interpellation d'habitants mi-juillet, signalant la détresse d'un certain nombre de jeunes mineurs isolés dormant à la rue en pleine canicule, la mairie du 1^{er}, en partenariat avec la CUM (Coordination Urgence Migrants) a ouvert un « lieu de répit » provisoire dans la salle Diderot, du 20/07 au 31/08. Pourtant, la loi prévoit que les « mineurs non-accompagnés » soient pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance avec ouverture de droits à la santé, à l'hébergement et à l'éducation. Ces compétences relèvent légalement de la Métropole.

La CUM, d'autres associations et des habitants représentant plus de 80 bénévoles ont mis en œuvre, quotidiennement, l'accueil bienveillant des jeunes mineurs : orientation vers des associations ; repas ; douches ; soins ; démarches administratives pour obtenir aide et protection. La Salle Diderot a aussi permis d'héberger chaque nuit une quinzaine de mineurs sans solution.

Ce sont ainsi près de 150 jeunes mineurs présumés qui ont pu être accueillis, écoutés et orientés dans ce lieu de « répit » provisoire.

Par ailleurs, au mois de juillet, plusieurs familles moldaves sans abri ont été expulsées, sans relogement préalable, du 9^{ème} arrondissement. Elles ont trouvé refuge dans un squat quai St-Vincent (1^{er} arrondissement), avant leur expulsion le 21/08 suite à un arrêté de péril. Un campement de fortune s'est alors installé sur la place Sathonay.

Ces familles ont obtenu le minimum vital grâce, une fois encore, à la solidarité habitante et associative (nourritures, eau, vêtements, aide à l'accès à l'hygiène, etc.).

Si une révision des politiques d'accueil par la Métropole est nécessaire, nous ne pouvons nous résoudre dans l'attente à laisser des mineurs errer dans les rues sans protection avec tous les risques que cela représente pour eux, en particulier le risque d'être « accueillis » par des réseaux d'exploitation.

Nous ne pouvons ni laisser des jeunes ou des familles en détresse à la rue, ni compter uniquement sur les initiatives citoyen.ne.s pour pallier l'engorgement de nos services publics affaiblis par les politiques de restriction budgétaire.

Les élus du 1^{er} et du 7^e arrondissement de Lyon déposent donc le vœu suivant :

- Nous demandons que la Métropole pour les mineurs et l'Etat pour les demandeurs d'asile assument les responsabilités qui sont les leurs selon la loi et dégagent les moyens suffisants en terme d'accueil, de lieux d'hébergement, de personnels qualifiés accompagnant
- Nous demandons que les mairies d'arrondissement, la ville de Lyon ainsi que les communes de la Métropole « participent » à la solidarité concrète en mettant à disposition des lieux de répit, en lien avec des associations et des bénévoles, comme l'a expérimenté avec succès la mairie du 1^{er} cet été.

Mme LA MAIRE : Par ce vœu, vous mettez l'accent sur un problème majeur auquel les responsables politiques sont confrontés : l'arrivée dans les grandes métropoles de personnes contraintes de fuir leur pays d'origine dans des conditions toujours dramatiques.

Ces personnes sont parfois des enfants, c'est-à-dire âgés de moins de 18 ans, arrivant sur notre territoire sans parents pour les protéger. Et, comme l'exposez, notre législation leur ouvre des droits, quel que soit leur parcours, par le seul fait de leur minorité : droit à l'hébergement, à l'éducation, à la santé.

Cette compétence est confiée aux départements, et, sur notre territoire, à la Métropole.

Vous tentez aujourd'hui d'utiliser les difficultés de la Métropole à répondre dans l'immédiateté à l'augmentation des arrivées et de porter ses réponses encore imparfaites sur l'autel de la politique politicienne.

Un tel sujet mérite mieux.

Nous pouvons penser que la France, pays qui a écrit la Déclaration de l'Homme et du Citoyen, qui a organisé, au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale, la protection de l'Enfance, qui a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, n'est pas à la hauteur de son histoire.

Nous pouvons penser que la France aurait dû prendre le leadership sur cette question en Europe, plutôt qu'exécuter une politique des petits pas.

Et même, à l'instar de son action sur le climat, inviter les grands Etats de la planète à se saisir de cette question du déplacement des populations fuyant les guerres, les dictatures, les famines et autres catastrophes dites naturelles, mais provoquées par l'action de l'homme.

Alors, à minima, pour revenir sur notre territoire, unissons-nous pour demander à l'Etat d'apporter l'aide nécessaire à la Métropole pour accueillir dès leur arrivée les mineurs isolés. Car la Métropole ne peut, seule, faire face à ce défi.

Et, s'il faut saluer toutes les solidarités qui se sont exprimées et s'expriment sur le terrain, elles ne peuvent répondre à l'ensemble de la protection dont doivent bénéficier ces mineurs : hébergement, mais aussi soins et éducation.

Il faut rappeler quelques chiffres démontrant que la Métropole a démultiplié effectifs, places et budget cette dernière année.

Ainsi, les effectifs de la MEOMIE (Mission d'Évaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés Étrangers) sont passés de 12 postes en 2016 à 25 postes en 2018.

Le nombre des évaluations de situation de minorité de 50 par mois en 2016 à 140 par mois en 2018.

Le nombre de mineurs non accompagnés est passé de 329 en 2016 à 729 de janvier à fin août 2018. Nous allons vraisemblablement atteindre le millier cette année.

140 places ont été créées depuis 2017 et le budget de 36 millions d'euros en 2017 va avoisiner les 50 millions fin 2018.

Donc, il ne peut être affirmé, comme vous le faites, que la Métropole n'assume pas ses responsabilités. Mais elle ne peut faire seule. Elle a effectivement besoin du soutien de l'Etat.

Et dans cette interpellation de l'Etat, nous devons être unis, arrondissements, ville et Métropole. La division n'a jamais permis de remporter les batailles.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de ne pas mettre au vote le vœu que vous avez déposé car, comme vous l'avez dit vous-même, c'est une question de la compétence métropolitaine.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour votre participation à ce conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h30.